



DANS SA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. et Mme Cujean, parcelle 141, ch. des Vignettes 2, pour la construction d'une piscine et d'une pergola + pompe à chaleur PAC à sonde géothermique ;
- D'autoriser la construction d'un couvert pour un scooter électrique, parcelle 162, Mme Burdet, Ch. du Monteiron 6 ;
- De délivrer une autorisation 111 LATC pour le changement de chauffage à mazout par une PAC à sonde géothermique à M. P.-Y. André, parcelle 338, Ch. de l'Eglise 11 ;
- De délivrer le permis de construire à M. et Mme Stella, Ruelle des Mélèzes 3, parcelle 573, pour une PAC et diverses transformations.

La municipalité